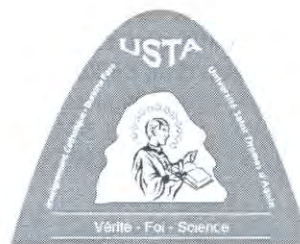


PR/mo
UNIVERSITE SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par arrêté n°2004-141/
MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 Juillet 2004
06 B.P 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88
Fax : (226) 25-40-77-99

RECTORAT

SECRETARIAT GENERALE



Saaba, le 23 octobre 2017

N°2017- 019/CNEC/SN/USTA/R/SG

NOTE D'INFORMATION

À l'attention des étudiants de la FASEG et de la FSJP, candidats admissibles à la maîtrise (ancien système).

Depuis l'année 2015-2016, l'Université Saint Thomas d'Aquin a procédé au basculement de l'ensemble de ses programmes dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD), conformément à la directive de l'UEMOA portant adoption du système LMD dans les institutions d'enseignement supérieur des états membres.

Les étudiants des dernières cohortes inscrits dans les programmes de maîtrise devaient avoir déjà soutenu leur mémoire de recherche au cours de l'année académique 2014-2015. Par lettre n° 0337.2017/CAMES/SG/AA du 14 septembre 2017, le CAMES a bien voulu accorder une période transitoire de reconnaissance des anciens diplômes de l'USTA (licences et maîtrises) jusqu'à l'année académique 2016-2017. Par conséquent, une dérogation est accordée **exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2017** aux étudiants retardataires qui ont l'admissibilité pour satisfaire aux conditions de délivrance du diplôme de maîtrise par la **soutenance effective de leur mémoire**.

Passé ce délai, aucun diplôme de licence ou de maîtrise de l'ancien régime ne sera encore délivré par l'USTA ni couvert par la reconnaissance par le CAMES.



Professeur Jacques SIMPORE
Officier de l'Ordre National